



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-44**

**RESSOURCES HUMAINES**

**28 – Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

**Présents : 40**

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 3**

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,  
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,  
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

**Présents sans droit de vote : 2**

## RESSOURCES HUMAINES

### 28 – Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe a été créé afin de gérer la comptabilité du SIAH. Ce poste sera pourvu par un agent par voie de mutation, qui a un grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

C'est la raison pour laquelle il convient de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

L'emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe sera supprimé au prochain Comité Syndical.

Le Comité Technique a été consulté, en attente d'un avis.

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Guy MESSAGER,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe afin de gérer la comptabilité du SIAH,

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- De créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,**
- 2- De prendre acte que le Comité Technique a été consulté, en attente d'un avis,**
- 3- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 4 avril 2016

Accusé de réception en préfecture  
095-259500221-20160330-2016-44-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2016  
Date de réception préfecture : 04/04/2016

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.